

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 65 (1914)  
**Heft:** 2

**Artikel:** La distribution des forêts dans les régions naturelles de la Suisse  
**Autor:** Decoppet  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-785855>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La distribution des forêts dans les régions naturelles de la Suisse.

La Suisse se divise topographiquement en 3 régions, le Jura, la Plaine et les Alpes. Cette division se justifie également au point de vue orogéologique. Ces régions ont aussi une grande importance en matière de forêts: en effet, si nous résumons les données statistiques que nous possédons, nous constatons, en général, un groupement bien différent des boisés, dans les trois grandes zones mentionnées. Nous nous bornerons aujourd'hui à rappeler, en quelques mots, le caractère forestier de chacune de ces divisions naturelles.

Le *Jura* s'élève en pente rapide et uniforme dès le plateau à une hauteur assez considérable, dans sa partie occidentale surtout, sans dépasser nulle part la limite supérieure de la forêt. Son dos large et ondulé, occupé surtout par des plateaux, des vallées, des combes, manque presque complètement d'eau étant donné sa formation géologique. Aussi y rencontrons-nous peu de localités habitées et encore celles-ci sont-elles toujours près des sources, dans les vallons; les villages jurassiens sont avant tout industriels et ils constituent parfois de grandes agglomérations.

Les altitudes, dans le Jura comme ailleurs, déterminent la formation de zones végétales distinctes; la configuration topographique, la composition du sol modifient suffisamment la répartition de l'humidité et de la chaleur pour donner lieu à des stations variées caractérisées par des formations végétales nettement définies. On distingue suivant l'altitude, trois zones de végétation: la *zone inférieure* allant de 400 à 700 m environ et où prospèrent encore les céréales, le noyer et la vigne même; la *zone moyenne ou montagneuse*, de 700 à 1300 m, en grande partie occupée par les forêts, les prairies et les tourbières; la *zone supérieure ou subalpine*, de 1300 m et au-dessus, occupée par la limite supérieure des forêts qui ne dépasse guère 1400 m et par les pâturages qui couvrent toutes les croupes élevées.

L'altitude joue un grand rôle dans la distribution des forêts. Celles-ci couvrent en réalité la plus grande surface de la zone comprise entre 700 et 1300 m; en effet, de toutes les formations végétales du Jura, la forêt est sans contredit celle qui occupe la plus grande étendue et joue le rôle physionomique le plus important.

En outre, dans cette région, la proportion du sol infertile est infiniment moins considérable que dans les Alpes. Il résulte de ces faits que les cantons essentiellement jurassiens seront parmi les mieux boisés de la Suisse: Schaffhouse a le 42,6 % de sa superficie totale et le 44,6 % de son sol productif, occupé par la forêt; à Soleure ces chiffres atteignent le 36,7 et le 38,2 %, à Neuchâtel, le 30,9 et le 36,1 %, etc. En outre, d'une façon générale, c'est dans le Jura que les forêts présentent le plus d'étendue et de profondeur; le *parcellement* y est beaucoup moins avancé que dans les autres parties de la Suisse. Ce sont des versants uniformes, boisés d'une façon ininterrompue sur une grande longueur; tandis que les plateaux, surtout nombreux dans le sud, ne portent souvent que des soldes de boisés. La carte forestière de la Suisse laisse entrevoir une bande boisée, dessinant pour ainsi dire d'une façon ininterrompue toute la chaîne du Jura qui s'étend de Genève à Schaffhouse, sur une longueur de plus de 250 km et une profondeur moyenne de 20 km.

*Les Alpes* suisses sont un segment du grand arc alpin qui se développe dans l'Europe centrale. En ce qui concerne la distribution verticale de la végétation, on distingue généralement les zones altitudinales suivantes: *la région des collines* (200—700 m), qui est la région agricole proprement dite; *la région des montagnes* (700—1200 m) dont le trait caractéristique est constitué par les forêts de résineux et de feuillus, en mélange; *la zone alpine* (1200 -- 2600 m) qui comprend dans sa partie inférieure, des forêts de résineux et des pâturages et dans sa partie supérieure, uniquement des pâturages boisés et des pâtures; *la région des neiges* qui comprend les hauteurs au-dessus de 2600 m.

La proportion de forêts est en général moins forte dans les cantons alpins que dans le Jura. Contrairement à ce que l'on pourrait supposer au premier abord, l'agriculture y a pris pied et s'y est étendue davantage; cela tient, d'un côté, à la large ceinture de pâturages se trouvant au-dessus de la limite supérieure des forêts, d'un autre côté, cela résulte de la configuration et de la constitution du sol. Les roches cristallines se décomposent facilement; elles donnent en général un sol profond, frais et fertile; elles contribuent à arrondir et à adoucir les formes du relief terrestre. En outre, ces terrains manquent rarement de sources, car ils consti-

tuent de bons niveaux pour la pluie et les eaux de neige qui s'infiltrent dans le sol et viennent sourdre plus bas. La colonisation a donc pu prendre pied un peu partout dans les Alpes : des villages principaux situés dans les vallées, des hameaux se sont détachés, à des altitudes différentes, là où se trouvent des sources ; plus haut, ce sont les mayens, les mazots, sur les avants-monts ; plus haut encore, les pâturages et les chalets.

L'homme a donc pris pied un peu partout, où se trouvaient des conditions favorables : la forêt lui a fait place ; elle a été échancrée fort haut, par les cultures du montagnard. Et ce ne sont la plupart du temps que des lambeaux plus ou moins étendus de la forêt continue qui couvrait ces régions, avant l'arrivée de l'homme. Du reste le feu et la hache agrandirent le vide nécessaire au montagnard ; puis les chèvres et les moutons complétèrent l'œuvre de l'homme. La forêt disparut souvent de localités où sa présence était cependant imposée.

En outre, une surface considérable du sol est improductive, du fait même de la station. En réalité, la forêt n'a pas seulement lutté contre les attaques répétées de l'homme, mais contre les ravages des avalanches, des chutes de pierres, des torrents. Nous aurons donc, en définitive, une proportion souvent très faible des forêts alpines, ce qui tient bien souvent à des causes naturelles d'ordre climatérique ou édaphique : elles se trouvent reléguées sur les sols les moins propres à l'agriculture, soit par leur manque de fertilité, soit par suite de leur relief ; c'est ainsi que le canton relativement le mieux boisé, celui d'Unterwald-le-Bas, a un taux de boisement de 23,9 % de la superficie totale et de 31,9 % de la surface productive ; dans le Valais ces taux descendent au 14,7 % et au 26,7 %.

*Le parcellement* de la forêt s'est aussi ressenti de ces faits. La partie importante des boisés s'étale sur des flancs de la vallée, où elle forme une ceinture plus ou moins large sur les deux versants, mais variant d'aspect suivant l'exposition et la configuration du sol. Les pentes rapides qui descendent jusqu'aux torrents, de même les versants exposés au nord, sont parfois boisés sur toute leur étendue ; la forêt s'étend alors de la coulière de la vallée, à la limite de la végétation. Sur les pentes peu inclinées, sur celles exposées au midi, la forêt a largement cédé le pas aux cultures agricoles ; sur les versants méridionaux plus rapides, les boisés

apparaissent de nouveau, à partir d'une certaine hauteur, mais ils font place aux cultures agricoles, dans toutes les parties peu inclinées et sur les „plats“. La région supérieure des hautes montagnes est abandonnée aux pâtures, recouvertes souvent du peuplement plus ou moins clair des prés-bois et des pâturages-boisés. Plus haut, enfin, ce sont les derniers pionniers de la végétation arborescente, puis la vaste zone des ultimes gazons, à laquelle succèdent les terrains incultes, les rocs et les glaciers.

*Le Plateau* constitue la région comprise entre le Jura et les Alpes et qui au point de vue climatérique est la plus favorisée des trois zones naturelles de la Suisse parce qu'elle est la moins élevée. Cette région intermédiaire ne présente cependant guère un aspect justifiant le titre de plateau; aussi le nom de pays des collines (Hügelland et Mittelland) paraît plus logique, étant donné son relief actuel.

Il est difficile de se faire une idée un peu générale de la dissémination des forêts dans toute la zone du pays moyen. Les cantons se trouvant entre le Jura et les Alpes qui sont sur le diluvium et la molasse, s'étendent parfois jusqu'aux chaînes jurassiennes, ou bien ils englobent une partie des Alpes et des Préalpes; il est donc malaisé de les distinguer, au premier abord, suivant les divisions naturelles. La situation et la distribution des forêts résulteront donc, plus ou moins, des faits examinés jusqu'ici. Dans la région de la molasse et des dépôts glaciaires, les dos qui s'étendent entre les vallées, sont la plupart du temps recouverts de grands mas de forêts; tandis que les versants, surtout ceux exposés au sud, sont abandonnés à l'agriculteur, à moins que leur relief ou leur manque de fertilité, ne les consacrent à la production du bois. Dans les Préalpes, où domine la Nagelfluh, et où les forêts particulières abondent souvent du fait du partage des anciens biens communaux, nous ne rencontrons plus que de petits boisés, clairsemés au milieu des cultures agricoles.

La région du Plateau est la plus peuplée de la Suisse: en effet plus du 60 % de la population totale réside dans le pays moyen, qui représente au plus le 29 % de la surface; celui-ci est donc cinq fois et demi plus peuplé que les Alpes. Ce fait sera d'une grande influence sur la répartition des forêts et sur le taux de boisement des différentes régions. En effet, l'utilisation si diversifiée du sol que nous constatons n'est nullement arbitraire; elle découle

bien plutôt du caractère topographique et des conditions climatériques de la contrée, desquelles l'agriculteur doit tenir compte pour tirer de son sol le meilleur rendement; les régions de la plaine et du plateau suisse seront celles dans lesquelles les forêts occuperont la partie la moins importante de sol cultivé: le canton de Genève a le 11,2 % de son sol productif recouvert de forêts, ce qui fait le 9,1 % de la superficie totale; à Bâle-Ville ces chiffres atteignent le 20 % et le 16,1 %. En outre, à de rares exceptions près, le morcellement de la forêt a donné naissance à un nombre considérable de parcelles de petite étendue. Disons encore, en passant que la nature des propriétaires aura une grande influence sur la distribution des boisés. En règle générale, plus les forêts publiques sont nombreuses, plus les mas sont considérables et mieux les boisés sont groupées, englobant parfois des étendues considérables de terrain dont l'agriculture pourrait tirer un bon parti.

La Suisse possède actuellement bien près de 1 million d'hectares de forêts qui se répartissent de la façon suivante:

Forêts du Jura	=	20 %
, du Plateau	=	25 %
, de la Haute région	=	55 %

En d'autres termes, plus de la moitié des forêts de la Suisse se trouvent dans les Alpes, le  $\frac{1}{4}$  dans la région du Plateau et le  $\frac{1}{5}$  dans le Jura. Le taux de boisement des trois régions naturelles du pays est approximativement, du 33 % dans le Jura, du 22 % sur le Plateau et du 17 % dans les Alpes. Le taux de boisement du Jura est 2 fois plus élevé que celui des Alpes et de  $1\frac{1}{2}$  fois plus que celui du Plateau suisse. Nous aurons peut-être l'occasion de revenir sur certaines conclusions qui s'imposent quant on songe au rôle international de la forêt suisse, dans la région des sources de certains grands fleuves européens. *Decoppet.*



### Les principes d'aménagement de la forêt jardinée.

Traduction d'un article de M. R. Balsiger, conservateur des forêts à Berne,  
dans la „Zeitschrift für Forstwesen“ de 1913.

Les auteurs forestiers qui veulent bien consacrer quelques pages à la forêt jardinée déplorent avec unanimité l'absence de données expérimentales et statistiques touchant les conditions de